



DRRH/24-998-214 du 12/02/2024

**APPEL A CANDIDATURES - DIRECTEUR D'ECOLE DELEGUE DU POLE ACADEMIQUE DE LUTTE  
CONTRE LE HARCELEMENT**

Références : loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire/ Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et circulaire de rentrée du 06 juillet 2023

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Dossier suivi par : Mmes ROUX et MAURIN-DULAC, Référentes académiques pour la lutte contre le harcèlement -  
Tel : 07 78 35 46 16 - [christine.roux@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.roux@ac-aix-marseille.fr) ou [valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr)

Le pôle académique de lutte contre le harcèlement recherche **un directeur ou une directrice d'école** chargé d'assurer la mission de **délégué académique chargé de la lutte contre le harcèlement** ;

**Le profil recherché :**

**Missions de suivi des situations**

- Prend en charge les situations relayées sur la plateforme Stop harcèlement, les courriers, les courriels, première écoute des demandes des familles et professionnels,
- Transmet les informations par téléphone au directeur et à l'inspecteur de l'éducation nationale sur l'existence d'une situation de harcèlement présumée,
- Accompagne l'IEN et/ou le directeur, analyse et conseils dans la mise en place du protocole de traitement
- Est en lien avec les membres de l'équipe ressource de la circonscription et avec l'IEN pour le suivi de la situation
- Participe à la résolution des situations complexes si besoin, en lien avec la DSDEN et le pôle académique

**Missions administratives**

- Réalise la saisie des fiches sur l'application « Stop harcèlement » et leur mise à jour
- Rédige les propositions de réponses aux différents interlocuteurs (familles, cabinet du recteur, ministère...)
- Coordonne sous la responsabilité des référentes académiques la participation des établissements aux temps forts de lutte contre le harcèlement (Journée NAH, Prix NAH, Safer internet day)
- Elabore les éléments statistiques et l'analyse des situations, réalise les bilans de l'activité départementale à transmettre au pôle académique

**Missions de formations**

- Anime les formations des personnels dont celles des équipes ressources en circonscription ou établissement
- Contribue à la prévention et à la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire en lien avec le réseau des coordonnateurs de circonscription et d'établissements pour la prévention (réunion, aide à la mission, accompagnement...)
- Participe aux réunions et formations d'initiative académique et/ou départementale

**Conditions d'exercices :**

Le directeur d'école délégué est placé sous l'autorité des référentes académiques auprès de Monsieur le recteur.

En lien constant avec le pôle académique, il est chargé d'accompagner les directeurs d'école et chefs d'établissement dans le traitement des situations de harcèlement, son périmètre d'action concerne prioritairement les écoles, et si besoin les collèges et lycées (publics et privés sous contrat).

Il s'agit d'un poste à pourvoir à temps plein et à titre définitif. Bien qu'affecté en département où il assurera une grande partie de ses missions, il sera amené à se rendre régulièrement au rectorat pour les réunions du pôle académique ainsi que dans toute l'académie selon les besoins. Il conserve son régime indemnitaire de directeur d'école. Les obligations réglementaires de service sont de 35 heures de service et de 54 jours de congés annuels.

**Modalités de recrutement :** un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande est à adresser par mail à [christine.roux@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.roux@ac-aix-marseille.fr), [valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr), en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). L'avis du supérieur hiérarchique direct est indispensable.

**Campagne de recrutement :**

Du 31 janvier au 14 février 2024 : envoi des candidatures

Les 19 et 20 février 2024 : entretiens au rectorat ou à distance

11 mars 2024

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*